

CPTS : Une gouvernance en mutation, enjeu stratégique pour la médecine libérale

Nancy, le 25 novembre 2025



Depuis leur création en 2018, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) se sont imposées comme des acteurs clés de l'organisation des soins de proximité dans le Grand Est. Six ans plus tard, **leur gouvernance connaît une transformation profonde : plus ouverte, plus interprofessionnelle, mais aussi plus complexe**, dans un contexte national en recomposition.

L'URPS Médecins Libéraux Grand Est a souhaité dresser un état des lieux précis des gouvernances de CPTS de la région, afin de **mesurer et comprendre la place des différents professionnels de santé, des médecins libéraux** et l'évolution dans un modèle de gouvernance en pleine mutation.

Lors de la création d'une CPTS, la part totale des médecins dans son Bureau était de 46 % en 2018, contre 27 % en 2024, pour atteindre 20 % sur certaines CPTS créées plus récemment. Si la gouvernance s'est naturellement ouverte en devenant davantage pluriprofessionnelle, on peut craindre un désengagement progressif des médecins. Les récentes propositions d'évolutions (projet de "Réseau France Santé", future renégociation de l'avenant à l'ACI CPTS en 2026) pourraient conduire à accentuer cette tendance et ainsi priver ces structures d'une présence médicale.

Pour les médecins libéraux : une place centrale, mais relative

L'analyse menée par l'URPS Médecins Libéraux Grand Est révèle une tendance de fond : la place des médecins libéraux (notamment les généralistes) reste centrale, mais leur poids relatif dans les instances exécutives s'érode au profit d'autres professions de santé et de représentant(e)s du médico-social ou des usagers.

Vers une co-gouvernance interprofessionnelle

La gouvernance des CPTS s'élargit. Leurs Bureaux voient le nombre moyen de leurs membres augmenter, démontrant une volonté de collégialité : infirmier(e)s, kinésithérapeutes, pharmacien(ne)s, orthophonistes ou sages-femmes s'impliquent de plus en plus activement dans la coordination territoriale.

CHIFFRES CLÉS

72 % 
des présidences restent assurées par des médecins généralistes après renouvellement du Bureau


+6,4 %
du nombre total de membres par Bureau depuis la création des premières CPTS en 2018

Mais cette diversification s'accompagne d'un phénomène de dilution : si le nombre de médecins augmente légèrement en valeur absolue, leur influence relative dans la prise de décision diminue.

Jusqu'en 2021, la présidence des CPTS était presque exclusivement assurée par des médecins. Dans les CPTS créées en 2024, elles ne sont plus que de 50 %. La vice-présidence évolue quant à elle vers un espace interprofessionnel où les paramédicaux s'engagent davantage.

Pour autant, ce recul ne traduit pas un désintérêt, mais plutôt un signe d'essoufflement : manque de temps, lourdeur administrative, difficulté à renouveler les profils engagés, complexification des interfaces avec les partenaires (SAS, DAC, CTS et demain les structures "France Santé"),... pourraient constituer des pistes d'explication.

Consolider l'avenir : réaffirmer la place stratégique des médecins

L'évolution observée illustre la maturité croissante des CPTS : les responsabilités se partagent, les équipes s'élargissent. Mais cette ouverture ne doit pas se faire au détriment du rôle pivot des médecins dans la coordination des soins de ville.

Aujourd'hui, l'enjeu pour les médecins libéraux est de réaffirmer leur place stratégique au sein des gouvernances, tout en consolidant la coopération interprofessionnelle qui fait la force des CPTS.

Parole de médecin

Le défi des prochaines années sera de consolider ces CPTS par une gouvernance réellement partagée, tout en garantissant une mobilisation des médecins libéraux afin d'éviter leur désengagement. Alors qu'on demande toujours plus en termes d'accès au médecin traitant et aux soins, il serait préjudiciable pour les patients et ces structures de se priver d'une présence médicale. Nous avons besoin de renforcer le parcours de soins en profitant de l'expertise de tous les acteurs du territoire.

**Dr Xavier Grang, Commission CPTS,
Vice Président de l'URPS Médecins Libéraux Grand Est**

CHIFFRES CLÉS



50

CPTS analysées dans le Grand Est

54 %



de femmes au poste de vice-présidente en 2025 et jusqu'à 81 % de femmes au poste de secrétaire en 2025



Responsable commission

Dr Xavier GRANG

Vice-Président
URPS ML Grand Est

Chargé de mission CPTS

Johan PASCAL

06 79 61 2 08
j.pascal@urpsmlgrandest.fr

Contact Presse

Cécile ROLLIN

03 32 00 95 70
presse@urpsmlgrandest.fr